

Collectes spéciales d'encombrants - 2024

Les collectes seront les mêmes jours que la collecte d'ordures et de recyclage selon les routes sur la carte mais seulement durant les semaines de collectes spéciales indiquées sur le calendrier des collectes (et ci-dessous).

(27 au 30 mai | 24 au 27 juin | 22 au 25 juillet | 26 au 29 août | 23 au 26 septembre | 21 au 24 octobre)

Déchets encombrants – articles acceptés

Chacune de ces collectes est limitée à 2 items acceptés par unité résidentielle selon la liste suivante d'items acceptés et les restrictions applicables. Si vous aimeriez savoir si un article est accepté ou non ou si vous pensez qu'il y a un article qui devrait être ajouté à la liste, envoyez un courriel au tp-pw@hawkesbury.ca ou composez le (613) 632-0106.

NB: Dans tous les cas, si un article est réutilisable, la Ville encourage que ces articles soient apportés à une friperie ou un centre de réutilisation approprié. Si un article est assez petit pour rentrer dans le contenant de déchets ou de recyclage ordinaire **ET** consiste en un article accepté dans l'une ou l'autre de ces collectes, veuillez l'inclure lors de ces collectes hebdomadaires respectives.

Type de déchets	Restrictions
Filtres de piscine et réservoirs d'adoucisseur d'eau	L'eau et le sable doivent être vidés
Matelas et sommiers	
Électroniques (Télévision, ordinateur, écran, VCR, lecteur DVD, et imprimante)	Contactez Recycle-Action pour apporter vos articles au centre de recyclage toute l'année ou mettre au chemin lors des collectes spéciales de déchets encombrants.
Appareils électroménagers (y compris réfrigérateur, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, four à micro-ondes, four, climatiseur, déshumidificateur, humidificateur, congélateur et fournaise)	- Contactez Recycle-Action pour apporter vos articles au centre de recyclage toute l'année ou mettre au chemin lors des collectes spéciales de déchets encombrants. *Les portes doivent être enlevées lorsqu'elles sont mises en bordure de rue pendant la collecte des déchets encombrants. *Le fréon doit être vidé par un contracteur certifié et l'article étiqueté en conséquence
Meubles (y compris tables, chaises, canapés, tables à l'adage, meubles en sections, lit d'enfant, bureau, table de hockey sur air, commodes, support ou meuble de télévision)	Sections (1 pièce compte pour 1 article)
BBQ (PAS les bonbonnes de propane)	
Outils de jardinage (y compris les pelles inutilisables, cassées, râteaux et souffleur à feuilles)	
Tondeuse à gazon	
Équipement d'exercice (y compris vélo, skis, vélo stationnaire, aviron, tapis roulant et chariot de golf)	
Toiles de piscine, couvertures de piscine et petites piscines pour enfants	
Biens ménagers (y compris tapis de surface, hotte d'échappement, toilette, panier à linge, évier – cuve – lavabo, classeur, lampadaire, planche à repasser, échelle, valise et piano)	*Les tapis sont acceptés, mais pas les tapis mur à mur (considérés comme des déchets CRD ¹). *Les éviers, cuves et lavabos doivent être indépendants, sans comptoir. Les comptoirs sont considérés comme des déchets CRD ¹ et ne sont pas acceptés lors des collectes d'encombrants.

CRD¹ - Les déchets provenant de la construction, de la rénovation ou de la démolition (**CRD**) de bâtiments ainsi que les résidus verts (branches, etc) ne sont **PAS ACCEPTÉS** dans les collectes d'encombrants. Voir le tableau d'options d'élimination pour les déchets spéciaux.